



P.E.T.R. DU
PAYS DE LANGRES

COMPTE-RENDU

COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE LANGRES

Lundi 4 février 2019

SALLE DES FETES - PEIGNEY

18h00

Date de convocation :

28 janvier 2019

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE = 24

PRESENTS = 18

VOTANTS = 20

Présents titulaires :

P.DZIEGIEL, P.BERTHELON, JM.RABIET, R.DIDIER, N.FUERTES, P.GARIOT, F.GROSJEAN, A.LAMBERT, JP.RAMAGET, MJ.RUEL, D.THIEBAUD, B.CARBILLET, JP.GARNIER, F.GIROD, W.JOFFRAIN, M.MARCHISET

Représentés :

P.ANDRIOT (suppléée par C.COLLIAT), S.DELONG (pouvoir à D.THIEBAUD), J.PREVOT (suppléé par S.COEURDASSIER), E.DARBOT (suppléé par C.BOURGEOIS), A.NOIROT (pouvoir à B.CARBILLET)

Présents suppléants :

C.COLLIAT, D.BLANCHARD, S.COEURDASSIER, B.JOFFRAIN, C.BOURGEOIS

Excusés :

P.ANDRIOT, S.DELONG, JP.LUCIOT, J.PREVOT, E.DARBOT, A.NOIROT, D.HUOT, E.BEAU, E.PERRIOT, B.GENDROT

Assistaient à la réunion :

Parlementaires : C.GUENE

CDT: Y.DOUCHEY, JP.HURSON

Invités : N.CORTES (JHM)

Équipe PETR : S.SIDIBE, K.HURSON, E.PROBERT, P.GIRAULT

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le quatre février à 18 heures, le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la Commune de Peigney, sous la Présidence de Monsieur Dominique THIEBAUD. Le quorum étant atteint, Monsieur Dominique THIEBAUD ouvre la séance et procède à l'examen de l'ordre du jour.

Madame Claire COLLIAT est désignée secrétaire de séance.



L'ordre du jour a été le suivant :

Ordre du jour :

1. INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL	2
2. DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2018	2
3. COMPTE-RENDU DES ACTES DU BUREAU	3
3.1. Tableau des effectifs	3
3.2. Mutualisation des services – PETR.....	4
3.3. Action sociale – CNAS – Convention de partage de la cotisation	5
3.4. Activités accessoires Fête des associations 2019.....	5
3.5. Adhésion Citoyens&Territoires – ANPP – LEADER France	5
4. GOUVERNANCE : DELIBERATION ELECTION DU VICE-PRESIDENT A L'ECONOMIE	6
5. DELIBERATION : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	6
6. DELIBERATION : DISPOSITIF SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS « CULTURE ET PROMOTION DU TERRITOIRE »	8
7. Questions diverses	10

1. INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

Dominique THIEBAUD présente les nouveaux représentants de la Communauté de Communes des Savoir-Faire, qui sont : M. André NOIROT et Mme. Bernadette CARBILLET, titulaires et M. Elie PERRIOT et Mme. Emilie BEAU, suppléantes. M. André NOIROT est excusé. Mme. Bernadette CARBILLET se présente aux membres du Comité Syndical.

2. DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2018

Dominique THIEBAUD procède à une lecture rapide du compte-rendu.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur la validation du compte-rendu du Comité Syndical du 17 décembre 2018.

Délibération n°2019-001 - Objet : Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 17 décembre 2018

Votants	Contre	Pour	Abstention
20	0	20	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider le compte-rendu du Comité Syndical du 17 décembre 2018.



3. COMPTE-RENDU DES ACTES DU BUREAU

Dominique THIEBAUD procède au compte-rendu des actes du Bureau du PETR du Pays de Langres.

3.1. Tableau des effectifs

Création d'un poste de rédacteur, catégorie B, pour assurer une mission d'animation cadre de la GTEC, dont les missions sont les suivantes :

- identifier les besoins et attentes d'employeurs en matière de recrutement, gestion des compétences, formation, ... et définir des modalités de collaboration,
- piloter, animer ou concevoir des actions collectives sur des thèmes liés à la stratégie d'entreprise, la formation, l'emploi, les ressources humaines,
- animer les actions collectives suivantes en lien avec les partenaires :
 - diagnostics systémiques d'organisation,
 - mécénat de compétences en faveur du développement de projets créateurs d'activité et/ou d'emploi,
 - groupes de résolution de problèmes stratégiques, managériaux et opérationnels,
 - coaching individuel des dirigeants,
 - accompagnement à la mise en œuvre du plan de formation et mise en place de formations mutualisées à destination des dirigeants et des salariés,
 - développement de formations professionnalisantes,
 - accompagnement des entreprises à assurer la fonction RH.

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, afin d'assurer la promotion de grade d'un agent méritant tout en répondant aux besoins du service (agent qui assure l'encadrement d'un adjoint technique).

Suppression d'un poste	Création d'un poste	Date d'effet
1 poste du grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 poste du grade d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	01/02/2019

Le tableau des effectifs est ainsi fixé comme suit au 1^{er} février 2019 :

EMPLOIS PERMANENTS

Grade	Catégorie	Poste créé	Durée hebdomadaire	Poste pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché avec rémunération forfaitaire nette mensuelle, hors SFT, comprise entre 2580.09 € et la rémunération correspondant à l'indice majoré 783 (Sophie SIDIBE)	A	1	35 heures	Oui
Attaché avec rémunération forfaitaire nette mensuelle, hors SFT, comprise entre 2182.73 € et la rémunération correspondant à l'indice majoré 783 (Emmanuel PROBERT)	A	1	35 heures	Oui
Attaché (Nadège SAVARD)	A	1	17 heures 30	Oui
Attaché (Aline RAILLARD)	A	1	35 heures	Oui



Attaché (Jean-François POLETTE)	A	1	35 heures	Oui
Rédacteur	B	1	35 heures	Non
Adjoint administratif (Karine HURSON)	C	1	35 heures	Oui
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (Ludovic OTTIGER)	C	1	35 heures	Oui
FILIERE CULTURELLE				
Assistant de conservation du patrimoine	C	1	35 heures	Non

EMPLOIS NON PERMANENTS (accroissement temporaire ou saisonnier d'activité)

Grade	Catégorie	Poste créé	Durée hebdomadaire	Poste pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur (Noémie DONGOIS)	B	1	35 heures	Oui
Adjoint administratif (En cours de recrutement – poste de Gabrielle DESPREZ)	C	1	17 heures 30	Non
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique (Jérémy BONTEMPS)	C	1	35 heures	Oui

3.2. Mutualisation des services – PETR

Le PETR du Pays de Langres est chargé d'assurer la surveillance des baignades sur les sites touristiques dont il a la charge : la Liez, Charmes, la Vingeanne et l'étang de la Juchère. A ce titre, les surveillants de baignade veillent à la sécurité des zones de baignades. Il est confronté à des difficultés de recrutement et fait face à des candidats parfois inexpérimentés et exigeants.

Il s'agit de bénéficier de l'expertise de la Communauté de Communes du Grand Langres qui gère en régie directe un centre aquatique en mutualisant ce service, afin d'optimiser l'organisation de la surveillance des lacs en été tout en développant le tourisme et la proposition d'une offre de loisirs sécurisée.

Ainsi il est envisagé que le directeur du centre aquatique soit chargé d'organiser la surveillance de baignade en s'appuyant sur l'équipe des maîtres-nageurs sauveteur et des surveillants de baignade de son établissement.

La mutualisation proposée respecte l'intégrité du PETR, en laissant au Président du PETR, l'autorité fonctionnelle sur les agents qui œuvrent pour le PETR, même s'ils sont agents du Grand Langres.

Le remboursement des frais de fonctionnement des services communs s'effectue sur la base du temps de travail dédié au PETR par les agents qui y sont affectés.

Le montant sera remboursé annuellement à terme échu au vu des coûts des services mutualisés approuvés par la commission mixte paritaire de gestion des services communs instituée par la convention modifiée du 22 avril 2015.

Décision de :

- approuver la mutualisation des services (Surveillance de baignade) à intervenir entre la Communauté de Communes du Grand Langres et le PETR du Pays de Langres ;



- autoriser le Président à signer l'avenant à la convention portant création de services communs à compter du 1er avril 2019 et à signer toutes les pièces de ce dossier.

3.3. Action sociale – CNAS – Convention de partage de la cotisation

Avant 2016, la cotisation annuelle au CNAS était fixée à 0,86 % de la masse salariale avec un montant plancher par bénéficiaire fixé à 197,89 € et un montant plafond à 270,79 €. Le Conseil d'Administration du CNAS a décidé de fixer un montant de cotisation forfaitaire par agent à 197,89 € à 207 € en 2019.

Le montant de cette cotisation est identique quel que soit le temps de travail de l'agent.

Lorsqu'un agent est employé par plusieurs collectivités, et que ces collectivités adhèrent au CNAS, il ne bénéficie pour autant que d'une même prestation par évènement.

Aussi, il est proposé de permettre la conclusion de convention avec ces collectivités pour prévoir les modalités de partage de la cotisation versée par la collectivité qui s'engage à inscrire l'agent sur sa liste des bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de :

- approuver les termes de la convention annuelle de réversion de la cotisation versée au CNAS par la commune ou par la collectivité co-employeur à intervenir avec les collectivités adhérentes au CNAS employant des agents pluri communaux, et autorise le Président à la signer ;
- dire que le montant de la partie de la cotisation reversée est proportionnel à la durée de temps de travail de l'agent auprès de chaque collectivité ;
- dire que la collectivité qui procède à l'inscription de l'agent pluricommunal au CNAS est déterminée d'un commun accord dans le cadre de la convention ;
- dire que ces conventions seront conclues avec effet à la date d'embauche des agents concernés et qu'elles seront valables pendant toute la durée de l'adhésion au CNAS de l'agent ;
- dire que ces conventions pourront s'exercer de manière bilatérale, la commune bénéficiant de la réversion ou remboursant les charges correspondantes.

3.4. Activités accessoires Fête des associations 2019

La Fête des associations aura lieu le samedi 7 septembre à Langres.

Décision de :

- procéder à la création de deux activités accessoires pour l'organisation de la Fête des Associations 2019 à compter du 1er février et jusqu'au 30 septembre 2019;
- confier ces missions à deux agents de la Communauté de Communes du Grand Langres : un sera en charge de la coordination de l'évènement et du relationnel avec les associations, l'autre s'occupera du volet technique ;
- rémunérer ces activités accessoires à hauteur de 15,82 € bruts de l'heure, le nombre d'heures total pour les deux agents étant estimé à 200 heures maximum ;
- autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à la création de ces deux activités accessoires.

3.5. Adhésion Citoyens&Territoires – ANPP – LEADER France

Décision de :

- adhérer à Citoyens et Territoires et à l'ANPP pour un montant total de 1 000€ pour l'année 2019.
- adhérer à LEADER France pour un montant total de 600€ pour l'année 2019.

4. GOUVERNANCE : DELIBERATION ELECTION DU VICE-PRESIDENT A L'ECONOMIE

Jean-Michel RABIET a démissionné de son poste de Vice-président à l'économie. La démission est effective, suite au courrier d'acceptation de la Préfecture, depuis la date du 18 décembre 2018. Aussi il convient d'élire un nouveau représentant.

Dominique THIEBAUD et Patrick BERTHELON évoquent les échéances électorales de 2020 qui impacteront le PETR du Pays de Langres dans moins d'un an et proposent aux membres du Comité Syndical de ne pas réélire de Vice-président pour une si courte période.

Jean-Michel RABIET indique les raisons de sa démission qui sont d'ordre personnel. Il souhaite consacrer du temps à la société qu'il vient de créer, Agri'Echanges, et à son exploitation agricole.

Charles GUENE interroge le Président afin de savoir s'il souhaite assumer la fonction.

Dominique THIEBAUD indique son intérêt pour le sujet et son désir d'assurer la responsabilité de la thématique Economie pendant cette période. Dominique THIEBAUD réaffirme sa volonté, après sa mise en place, de donner de l'ampleur à l'organisation économique du PETR du Pays de Langres, en lien étroit avec les Communautés de communes, et notamment, comme c'est déjà le cas, avec les Présidents et Vice-présidents en charge de l'économie.

Délibération n°2019-002 - Objet : Fixation du Nombre de Vice-président

Votants	Contre	Pour	Abstention
20	0	20	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5741-1, L5711-1 et L.5211-10,

Vu le Code électoral ;

Vu l'arrêté n°3027 du 31 décembre 2015 portant création du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres ;

Vu l'article 12 des statuts du Pôle d'équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres en date du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la délibération du Comité Syndical N° 2017-063 fixant le nombre de Vice-président ;

Vu la délibération du Comité Syndical N° 2017-064 au sujet de l'élection des Vice-présidents ;

Considérant qu'il appartient aux membres du Comité Syndical de fixer le nombre de Vice-présidents,
Considérant que le Comité Syndical ne souhaite pas réélire de Vice-président à l'économie, suite à la démission de Jean-Michel RABIET et que cette thématique sera assurée par le Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de fixer à 4 (quatre) le nombre de Vice-président, au lieu de 5 (cinq).

5. DELIBERATION : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Une proposition de bilan 2018 et feuille de route 2019 est joint à ce dossier a été exposée lors du Comité Syndical (Cf. Diaporama joint). Chaque Vice-président est intervenu sur sa thématique. William JOFFRAIN a, quant à lui, exposé le projet de centre d'interprétation de la vannerie (CIV). Il indique que le projet de CIV s'intègre dans un projet global de développement économique et touristique et de redynamisation du centre-bourg de Fayl-Billot.

Concernant l'intitulé à choisir pour la communication générale du territoire dans le cadre du Pacte Régional Champagne, Nicolas FUERTES informe les membres, qu'il n'est pas possible d'utiliser la notion de Respire et Inspire (pourtant proposé lors de la dernière Commission Tourisme par la MDT) sans le terme Haute-Marne dans la



mesure où la notion est protégée ainsi par l'INPI. La MDT doit revenir vers le PETR du Pays de Langres pour indiquer cette contrainte.

Nicolas FUERTES souhaite savoir pourquoi le projet de CIV ne s'intègre pas dans le projet de réhabilitation de l'Ecole de la vannerie. William JOFFRAIN indique qu'il n'y a plus de place et qu'il y a des problématiques d'accessibilité. La réhabilitation de l'école de la vannerie est portée par la Région. Elle intègre : des salles de classes, des bureaux et de l'hébergement.

Nicolas FUERTES revient sur le dernier article du JHM concernant le retour du Conseil Communautaire de la CC des Savoir-Faire. Il s'étonne des propos rapportés sur le compte du PETR du Pays de Langres acerbes et désagréables. Pierre GARIOT confirme son étonnement et s'agace des propos rapportés.

Le débat se poursuit, suite à l'intervention de Charles GUENE, sur les modalités financières du projet tant en investissement qu'en fonctionnement du projet CIV, qui est certainement le point à préciser et attendu par les conseillers communautaires de la CC des Savoir-Faire. A noter que le projet de Centre de démantèlement n'amène pas de questions car il relève, statutairement, d'une zone d'activités du PETR du Pays de Langres.

Le Comité Syndical est unanime quant à l'intérêt du projet de CIV qui est bien un projet structurant d'intérêt intercommunautaire et s'accorde sur le fait que le PETR du Pays de Langres doit être maître d'ouvrage de l'opération. Dominique THIEBAUD rappelle qu'il est inscrit aussi bien dans le cadre du POCE avec la Région et de la Stratégie touristique locale portée par le PETR du Pays de Langres.

La problématique soulevée est le portage du fonctionnement. Jean-Michel RABIET évoque le fait que la CC des Savoir-Faire n'a pas d'équipement sur son territoire qui soit géré par le PETR du Pays de Langres à l'image du Camping de la Liez et de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne. William JOFFRAIN et François GIROD informent les membres que le volet fonctionnement sera porté par la CC des Savoir-Faire. Pierre GARIOT alerte les membres sur le fait qu'il pense que les simulations financières indiquées par le bureau d'études ne lui semblent pas réaliste pour assurer une animation et un évènementiel à la hauteur du projet et évoque un minimum de budget de 200 à 300 000 euros en fonctionnement. William JOFFRAIN répond que les chiffres avancés ne représentent que le reste à charge de la CC des Savoir-Faire. Charles GUENE s'interroge, quant à lui, sur la stratégie qui sera déployée en termes de loyers, par exemple, aux utilisateurs de l'équipement. Dominique THIEBAUD propose que, lors d'une prochaine réunion, soit présentée les éléments financiers présentés lors du dernier Comité de pilotage de l'étude de faisabilité.

Sur le volet investissement, la question du montage financier et du reste à charge après déductions des subventions est posée à l'image de la pratique sur les zones d'activités. Dans ce cas précis, le reste à charge est supporté à part égale par la CC concernée et le PETR du Pays de Langres. Dominique THIEBAUD souhaite que cette répartition soit appliquée pour des équipements structurants de ce type. William JOFFRAIN réinsiste sur le fait que la volonté de la CC des Savoir-Faire n'est pas de « balancer » le projet au PETR du Pays de Langres, mais de faire reconnaître ce projet comme un projet structurant et d'être aidé par l'ingénierie du PETR du Pays de Langres. Dominique THIEBAUD indique que ce projet était déjà évoqué au niveau du DOB en 2018 et qu'il n'y a pas de doutes côté PETR du Pays de Langres sur ces points-là.

Dominique THIEBAUD évoque le sujet de l'avenir de la Niche du Chien à Plumes et le rendu de l'étude portée par la DRAC qui évoque un projet de 5 millions d'euros. Charles GUENE souhaite une présentation globale du projet et un affinement des simulations financières exposées, qui semblent irréalistes.

Jean-Pierre GARNIER rebondit sur le dispositif du Conseil Régional Grand Est et évoque la difficulté de rentrer dans les clous des critères.

Christophe BOURGEOIS intervient pour revenir sur l'article de presse du JHM pour s'expliquer de sa position rapportée dans l'article. Il indique qu'il n'a rien à reprocher au PETR du Pays de Langres. La position du PETR du Pays de Langres lui semblait floue. Il souhaitait être rassuré à la fois, quant aux propos tenus par le Président et quant à la position du Comité Syndical du PETR du Pays de Langres pour les projets de CIV et de centre de démantèlement, chose faite à la vue de la bonne tenue du débat et des positions affirmées. Dominique THIEBAUD souhaite pour éviter toutes mauvaises interprétations une meilleure communication entre élus.



Dominique THIEBAUD met en délibéré la tenue du débat.

Délibération n°2019-003 - Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Votants	Contre	Pour	Abstention
20	0	20	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, acte la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

6. DELIBERATION : DISPOSITIF SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS « CULTURE ET PROMOTION DU TERRITOIRE »

Le budget 2018 intègre une enveloppe de 45 000€ sur le champ du Soutien à la culture et à la promotion du territoire. Afin de mettre en œuvre ce soutien, le Comité Syndical du 8 octobre 2018 a décidé d'un dispositif de soutien. En voici les éléments de rappel.

Le PETR du Pays de Langres porte le projet de territoire 2014-2024 : « Osons le Pays de Langres ! ».

Le PETR du Pays de Langres souhaite donc encourager, par tous, la mise en œuvre des orientations du Projet de Territoire.

Le Cadre d'intervention du PETR du Pays de Langres

Le programme « Soutien à la Culture et à la Promotion du Territoire » soutient des projets qui permettent de :

- développer et dynamiser le tissu associatif local,
- prospecter et accueillir des actifs et des touristes.

Cadre de la compétence du PETR du Pays de Langres (cf. : statuts) :

« Le PETR élabore et met en œuvre le Projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les Communautés de Communes qui le composent dans le but de favoriser un développement équilibré et durable du territoire. Il communique sur le Projet et les axes de son contenu. »

Rappel :

- CCSF : compétence soutien à l'enseignement musical
- CCAVM : compétence attractivité - solidarité

Cela n'entre pas dans le cadre de la Compétence « Scolaire ».

1. Qui peut répondre ?

Les personnes morales à but non lucratif (associations, ...)

- dont le siège social est sur le Pays de Langres,
- dont l'objet social à vocation à s'inscrire à l'échelle intercommunautaire (à minima échelle de deux intercommunalités),
- qui interviennent dans le champ de la culture ou toute autre thématique favorisant une communication positive du territoire du pays de Langres,
- qui sont créées depuis plus de cinq ans,
- dont le nombre d'adhérents et de bénévoles est stable voire croissant (rapport d'activité des 3 dernières années),
- qui dispose d'une comptabilité certifiée.

2. Quel soutien ?



Les structures à but non lucratif sont particulièrement soutenues dans la première année de leur existence. Afin de soutenir leur pérennité, le PETR du Pays de Langres souhaite apporter un soutien au fonctionnement général des structures à but non lucratif, qui porte un projet collectif de dimension intercommunautaire.

3. Quels critères de sélection ?

Le PETR du Pays de Langres sera particulièrement attentif aux critères suivants :

- projet global de la structure qui rayonne au moins sur deux intercommunalités : provenance des bénéficiaires, périmètre des actions mises en place, efforts déployés pour faire connaître l'identité du territoire à l'intérieur et à l'extérieur du pays de Langres...
- modalités d'organisation de la structure (bénévoles impliqués, partenariat avec des acteurs locaux...),
- retombées locales du projet global de la structure (dépenses directes injectées en local, retombées économiques, sociales et environnementales...),
- les efforts en matière de coopération et de mutualisation.

Un projet collectif porté par plusieurs associations sera regardé attentivement. Dans ce cadre, la tête du réseau devra être identifiée et sera considéré être le maître d'ouvrage de l'opération.

4. Quelle plus-value demandée ?

Le PETR du Pays de Langres demande en contrepartie une stratégie territoriale de communication avec un plan de communication pluriannuel clairement identifié, avec les objectifs suivants :

- le projet global du demandeur est vecteur d'identité territoriale pour faire venir de l'extérieur (actifs et touristes) ou qui mobilise à l'intérieur (habitants) grâce à son rayonnement ;
- le plan de communication du demandeur intègre une dimension valorisante du territoire autour de la mention « **pays de Langres** ».

Suzanne COEUDASSIER présente le sujet. Suite à l'appel à candidature, les réponses ont été réceptionnées et le Comité de pré-sélection s'est réuni le 24 janvier 2019. Une proposition est ainsi faite lors de la séance. Ce sont 11 dossiers qui ont été réceptionnés, mais un hors délai. Ce sont dix dossiers qui ont été analysés. Quatre ont été présélectionnés :

- Tinta Mars : pour leur dynamique territoriale : 10 000€,
- ASA Langres : pour leur rayonnement à l'extérieur – capacité à faire venir : 10 000€,
- Chien à plumes : pour leur rayonnement à l'extérieur - capacité à faire venir : 8 000€,
- Mélanges improbables : pour leur rayonnement à l'extérieur - capacité à faire venir : 4 000€.

La contrepartie demandée est la suivante :

- Identité Pays de langres,
- Intervention sur les trois Communautés de communes,
- Coopération – mutualisation avec autres associations,
- Retombées économiques locales / Achat chez les producteurs locaux...

Délibération n°2019-004 - Objet : Dispositif « Culture et Promotion du territoire » : choix des associations à soutenir

Votants	Contre	Pour	Abstention
20	0	20	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération du 3 octobre 2016 validant le Projet de territoire 2014-2024 « Osons le Pays de Langres »,

Vu la Délibération du 8 octobre 2018 fixant le cadre d'intervention du dispositif Soutien aux associations « Culture et Promotion du territoire » et de son appel à projet,

Considérant la volonté du PETR du Pays de Langres à mettre en œuvre deux objectifs du Projet de territoire 2014-2024 « Osons le Pays de Langres » : développer et dynamiser le tissu associatif local et prospecter et accueillir des actifs et des touristes,



Considérant les demandes déposées dans le cadre de l'appel à projet et de l'intérêt territorial que représentent les associations retenues,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres élus présents et représentés, décide de :

- attribuer une subvention annuelle pour les années 2019 et 2020 à :
 - Association Tinta Mars – une subvention annuelle de 10 000€ - pour leur dynamique territoriale,
 - Association ASA Langres – une subvention annuelle de 10 000€ - pour leur rayonnement à l'extérieur et leur capacité à faire venir,
 - Association le Chien à plumes – une subvention annuelle de 8 000€ - - pour leur rayonnement à l'extérieur et leur capacité à faire venir,
 - Association Mélanges Improbables – une subvention annuelle de 4 000€ - - pour leur rayonnement à l'extérieur et leur capacité à faire venir.
- donner au Président mandat de signature pour la convention d'attribution et toutes pièces utiles entrant dans ce cadre et de déblocage des fonds.

7. Questions diverses

Le calendrier des prochaines réunions est le suivant :

- Bureau : lundi 25 février à 15h00
- Comité Syndical : lundi 25 février 2019 à 18h00 : Budget 2019
- Bureau : lundi 18 mars à 18h00
- Conférence des maires : lundi 13 mai à 14h00 – Visite de territoire en Bus (1 lieu par Communauté de Communes) puis retour à Langres pour 18h00
- Bureau : lundi 20 mai à 18h00
- Bureau : lundi 17 juin à 18h00
- Comité Syndical : lundi 1^{er} juillet à 18h00
- Fête des associations : 10^{ème} anniversaire : samedi 7 septembre à 13h30
- Bureau : lundi 23 septembre à 18h00
- Bureau : lundi 21 octobre 2018
- Bureau : lundi 18 novembre à 18h00
- Comité Syndical : lundi 16 décembre à 18h00

Monsieur Dominique THIEBAUD
Président du PETR du Pays de Langres

le Président



Dominique THIEBAUD

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 15/02/2019 à 18:38:26
Référence : a2d4dc845a3e4cc322d194d84f773a04acb0e9e7

